

Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques spécifique Chien (ACACED)



Contexte



Selon l'article L.214-6-4 à L.214-6-3 du code rural, l'élevage avec vente, la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des ventes, de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public d'animaux de compagnie d'espèces domestiques, ne peuvent exercer que si au moins une personne, en contact direct avec les animaux, possède soit une attestation de connaissances (formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale), soit un certificat de capacité délivré avant 2016, soit une certification professionnelle reconnue.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le candidat sera capable de :

- Se présenter à l'évaluation concernant l'exercice des activités liées aux animaux domestiques selon la catégorie choisie : chien
- Être en règle avec les exigences de l'Ordonnance no 2015-1243 du 7 octobre 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie

Public concerné

Toute personne souhaitant obtenir un certificat de capacité pour les animaux domestiques dans un cadre professionnel du moment où elle est en contact directement avec les animaux, pour l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage de chiens et de chats ainsi que pour les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques, l'extension de l'exigence du certificat de capacité pour les animaux domestiques aux personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques. Les personnes justifiant d'un diplôme donnant équivalence à l'attestation de connaissance sont dispensés de cette dernière. Une liste de diplôme est proposée par catégorie dans l'arrêté du 16 juin 2014.

Prérequis des participants

Aucun

Contenu

- Le contenu s'adapte aux catégories d'animaux choisies : chien
- La réglementation
- Le logement : les aménagements, hygiène et confort des locaux
- Le transport des animaux
- La santé des animaux
- L'alimentation
- Les bases de la reproduction, de la génétique et de la sélection

Méthodes et moyens

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants. Les connaissances des participants seront complétées par un apport théorique. Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.

Une évaluation est obligatoire en fin de votre formation. L'évaluation grâce à une application WEB sera réalisée en fin de formation. Le nombre de questions sera variable en fonction du nombre de catégories choisies (de 30 à 60 questions). A la suite de cette formation-évaluation, vous recevrez une attestation de réussite du test si tel est le cas. L'attestation de connaissance est délivrée en collaboration avec le CFPPA de Valdoie.

Les participants évaluent la formation : 2021

Taux de satisfaction



Intervenants

Intervenants :

Anne TROTZIER, Ethologue diplômée et Comportementaliste pour chiens et chats, spécialiste de la relation Homme/Animal.

Audrey ZUSSI formatrice-consultante

Responsable de la formation : Hervé COUSIN, Formateur au CFA du Haut-Rhin

Coordinatrice des formations courtes : Murielle LEPINOY



Le CFPPA68 est certifié Qualiopi et Engagement de service référentiel 132 Quali'formAgri au titre des actions de formation, des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) et des actions de formation par apprentissage. Son système de management de la qualité est certifié AFAQ ISO 9001. Centre agréé par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand 'Est



14 heures
2 Jours



Rouffach



Rendez-vous en 2023

Tarifs 2022

308€ net* par participant pour la session de 2 jours

Le prix inclut l'accès à des ressources pédagogiques (livret du stagiaire) et des QCM en ligne.

* organisme non assujetti TVA

Des possibilités de financement existent en fonction de votre statut : par Opco, FAF, par l'entreprise, Pôle Emploi... :
Nous consulter



Nous contacter :

- Katia SPENLE Assistante formations : 03 89 78 73 07 - katia.spenle@educagri.fr